



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 05 février à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Noelle CORNO
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINÉ
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER
Eric NOZAY

Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Thérèse TRESPEUCH
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Katell ANDROMAQUE, Jean-Noël LEBOSSE, Laurent GODET, Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Annie LE GAL LA SALLE

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Katell ANDROMAQUE à Philippe LE DUAULT, Jean-Noël LEBOSSE à Viviane CAPITAINÉ, Laurent GODET à Laurent BREZAC, Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Annie LE GAL LA SALLE à Erwan BOUVAIS

Monsieur Sébastien ROUSSEL a été élu Secrétaire de Séance.

FONDS VERT 2024 – DOSSIER N° 1 – CHANGEMENT DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE DU GYMNASSE DE LA COUTANCIERE

DL_2024_02_17

Madame CORNO expose :

La Loi de Finances Initiale pour 2023 a instauré un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoire, aussi appelé « Fonds vert », ce Fonds est reconduit en 2024.

L'objectif de ce fonds est d'accompagner les Collectivités Territoriales dans leurs projets de transition écologique.

Les projets visés par ce fonds vert sont les suivants :

- **Axe 1 : Renforcer la performance environnementale** : rénovation énergétique des bâtiments locaux, soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, renouvellement de l'éclairage public
- **Axe 2 : Adaptation des territoires au changement climatique** : prévention des inondations, adaptation aux risques émergents en montagne, prévention des risques cycloniques, prévention des risques d'incendie de forêts, adaptation au recul du trait de côte, renaturation des villes
- **Axe 3 Amélioration du cadre de vie** : appui à la mise en place des ZFE-m, recyclage des friches (sobriété urbanistique), accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, soutien au développement du covoiturage...

Dans le cadre des priorités fixées par l'État pour les projets éligibles au Fonds Vert et plus particulièrement au titre de la performance environnementale, la Ville a déposé au titre de l'enveloppe 2023 un dossier de demande de subvention pour le projet de changements des équipements de chauffage du gymnase de la Coutancière (Axe 1 du Fonds vert) pour un coût d'opération de 50 000 € HT (60 000 € TTC).

Ce dossier, compte tenu du nombres de demandes, n'ayant pas pu être instruit dans les délais, il est proposé de reporter ce dossier sur l'enveloppe 2024, cette opération n'étant pas achevée.

Le plan de financement ci-dessous fait ressortir les coûts hors taxes.

Plan de financement :

<u>Postes de dépenses</u>	Dépenses (coût TTC)	Recettes
Part Travaux :	60 000 €	
Total TTC	60 000 €	
Dont TVA	10 000 €	
Montant Total HT	50 000 €	
FONDS VERT (30% des travaux HT)		15 000 €
Autofinancement		35 000 €
TOTAL coût d'opération HT	50 000 € HT	50 000 € HT

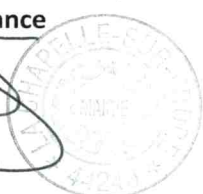

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 22 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. DE REPRÉSENTER le dossier du changement des équipements de chauffage du gymnase de la Coutancière au titre des Fonds Vert, enveloppe 2024 ;
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance



Sébastien ROUSSEL

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,



Fabrice ROUSSEL